

## CONCEPT / INFORMATION

# Sport de neige – Ecole – Formation professionnelle

## AU SUJET DU CHANGEMENT DE STRUCTURE DE LA FIS POUR 2012/13

### DECALAGE DE L'ENTREE EN CATEGORIE "JUNIOR"

#### Préambule

Lors de son dernier congrès annuel, la Fédération Internationale de Ski FIS a décidé de retarder d'une année l'entrée en catégorie "junior" dès la saison 2012/13. Bien que cette décision soit positive pour beaucoup d'athlètes (en pleine croissance), elle implique cependant des exigences élevées dans l'encadrement professionnel, scolaire et sportif. Tous les pays affiliés à la FIS ont l'obligation d'analyser leurs structures parfaitement rodées pour les adapter aux nouveaux besoins.

#### Conséquences pour le sport

Les répercussions de cette décision sont en principe positives pour la majorité des athlètes. A ce moment de leur développement, la plupart des jeunes concernés sont encore en pleine croissance et un relèvement de l'"âge junior" leur rend service. Le passage de la catégorie OJ à la scène internationale de la FIS représente un pas énorme à franchir. La relève est confrontée à de nouvelles exigences physiques et mentales très importantes. Lors des compétitions, les nouveaux juniors se mesurent souvent à des concurrents bien plus âgés, et donc physiquement avantagés. De telles expériences ont pour beaucoup d'entre eux des conséquences négatives et mènent à une perte de motivation voire à la résignation.

Les athlètes, qui se trouvent dans une phase clef de leur vie tant au niveau sportif qu'humain, disposent grâce à cette décision d'une année supplémentaire importante pour:

- ✦ développer l'attitude correcte face au sport d'élite et apprendre à s'entraîner mentalement et physiquement de façon autonome (en plus des structures existantes),
- ✦ entraîner de façon intense et ciblée la force et l'endurance afin de favoriser un changement de catégorie aussi harmonieux que possible,
- ✦ atteindre la taille et la force nécessaires à l'utilisation du matériel et des rayons des skis imposés,
- ✦ se préparer de façon optimale à une carrière dans le sport d'élite sans changer de cadre de vie, avec la confiance nécessaire, la maturité mentale et avant tout sans la pression des sélections.

De plus, ces athlètes âgés de 16 ans sont convoqués à d'autres courses internationales de comparaison.

## **Insertion dans les structures sportives**

Le décalage de l' "âge junior" à 17 ans mène à une redéfinition de la catégorie de la relève par Swiss-Ski.

A partir de la saison 2012/13, les catégories suivantes seront en vigueur:

| Catégorie | Age des athlètes |
|-----------|------------------|
| Mini      | 9 à 11           |
| U12       | 12               |
| U14       | 13 & 14          |
| U16       | 15 & 16          |

Les athlètes âgés de 16 ans se mesurent à leurs concurrents âgés de 15 ans pendant les compétitions de la saison. Ils continuent à s'entraîner dans les structures décentralisées des centres de formation de Ski Valais ou dans les structures OJ correspondantes de leur association régionale. Après avoir procédé à une analyse détaillée, Ski Valais a décidé de renoncer à une sélection supplémentaire de cette classe d'âge (qui s'ajouterait aux sélections SUS déjà en place et réglées par des contrats avec le Département de l'éducation, de la culture et du sport). De plus, une telle sélection supplémentaire aurait des répercussions négatives pour les athlètes, les structures existantes et même le sport de neige valaisan.

Pour la saison 2011/12, Ski Valais avait déjà décidé d'entente avec ses clubs de ne plus sélectionner la catégorie U12 pour les écoles et les structures sports de neige existants (SUS Valais) et de les laisser une année de plus dans les ski-clubs. Pendant cette année de transition, les responsables des centres de formation oeuvreront à une mise en place optimale du travail d'entraînement approprié dans les clubs. Ils feront cela en plus de leur contrat, dans le cadre d'un mandat. Ainsi, pour l'année suivante, en 2012/13, ils disposeront des capacités indispensables pour accorder l'attention nécessaire aux U16. Au moyen de plans d'entraînement spécialement adaptés à leur âge, les futurs "juniors" seront entraînés de façon décentralisée dans les centres de formation existants et préparés de façon optimale pour le passage important.

## **Conséquences pour la scolarité et la formation professionnelle**

Selon une décision de Monsieur Jean-François Lovey, Chef de service du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) prise en décembre 2011, le concept présenté ici sera appliqué dès août 2012.

D'un point de vue scolaire et professionnel, le décalage de l' "âge junior" signifie, en Valais, que, dès 2012/13, presque tous les athlètes du Valais romand ayant l' "âge OJ" commenceront un apprentissage ou suivront les cours d'une école du secondaire II. Après l'introduction de HARMOS, tous les athlètes valaisans seront dans cette situation.

En principe, le concept existant du Département de l'éducation, de la culture et du sport (lignes directrices des structures SAF) offre actuellement déjà les conditions requises pour la poursuite d'une carrière sportive et scolaire.

Sans sélection supplémentaire (déjà sélectionnés pour les SUS), les athlètes ont le choix entre:

- bénéficier des mesures individualisées (MI) dans une école du secondaire II du canton du Valais,
- entrer dans l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m de Brigue,
- effectuer une dixième année soit dans la classe pour sports d'hiver du CO de Naters (avec une offre spécialement adaptée aux besoins des athlètes pratiquant un sport de neige), soit dans le cycle d'orientation de leur région (MI).

## Insertion dans la formation professionnelle

Comme précisé ci-dessus, le décalage de l' "âge junior" signifie, en Valais, que dès 2012/13 presque tous les athlètes romands déjà en âge OJ commenceront un apprentissage s'ils n'optent pas pour l'entrée dans une école du secondaire II. Après l'introduction de HARMOS, tous les athlètes valaisans seront dans cette situation.

## Insertion dans la scolarité

### A) Mesures individualisées

Grâce aux lignes directrices concernant l'organisation et le fonctionnement des structures SAF (Sport-Arts-Formation) du Département de l'éducation, de la culture et du sport du canton du Valais, les athlètes talentueux bénéficient de mesures spécifiques pour l'aménagement de l'horaire hebdomadaire avec la possibilité – dans des cas particuliers – de bénéficier de cours d'appui et d'un mentor. L'élève concerné aura droit à des mesures individualisées aussi au niveau secondaire II, dans une école de son choix, selon les lignes directrices SAF et à condition d'avoir de bons résultats scolaires et suivant sa compétence sociale.

Les documents ci-dessous peuvent être consultés sur le site du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Internet: <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=20339&Language=de&link=>

Documents:

- ⤴ Concept du Conseil d'Etat "Sport-Art-Formation" (SAF) Valais
- ⤴ Lignes directrices concernant l'organisation et le fonctionnement des structures SAF
- ⤴ Critères spécifiques d'admission en "SAF"
- ⤴ Procédures
- ⤴ Accord-type de partenariat pour les skieurs
- ⤴ Schule und Schneesport (SUS) - Précisions pour l'année scolaire 2011-12
- ⤴ Information SAF réalisation 2011-2012
- ⤴ Formulaire-demande-d'admission\_CNP\_Sports de neige 2011-12
- ⤴ Formulaire-demande-d'admission-secondaire-II 2011-12

### B) Ecole supérieure pour sportifs hsk+m Brigue et classe sports de neige 3<sup>e</sup> CO Naters

Les athlètes pratiquant un sport de neige, sélectionnés SUS de la catégorie de la relève U16, qui ont terminé la 9<sup>e</sup> année et vont entrer dans une école du secondaire II, ont la possibilité, après un entretien de motivation, d'entrer à l'École supérieure pour sportifs hsk+m de Brigue.

Il est aussi possible pour les athlètes pratiquant un sport de neige et sélectionnés SUS de la catégorie de la relève U16, qui ont terminé la 9<sup>e</sup> année, peuvent faire une 10<sup>e</sup> année dans la classe de sports de neige de Naters. Cette 10<sup>e</sup> année peut se faire soit dans la langue maternelle de l'élève, soit en allemand pour les francophones, soit en français pour les germanophones. En plus, les élèves qui remplissent les critères d'admission du CNP Biathlon, du CNP Snowboard Freestyle ainsi que ceux appartenant au cadre de Style Valais Freeski sont admis dans la classe de sports de neige de Naters.

Les élèves de la classe de sports de neige de Naters ainsi que ceux de la 1.hskd (germano-phonie) et 1.hskf (francophone) bénéficient des conditions suivantes à l'École supérieure pour sportifs de Brigue:

**- Horaire hebdomadaire adapté à leur structure d'entraînement**

A l'École supérieure pour sportifs de Brigue, un entraînement de condition physique spécifique pour le ski alpin est proposé aux athlètes U16 le mardi matin et le mercredi après-midi. Ces unités d'entraînement sont complétées par un entraînement polyvalent le lundi matin (facultatif) et le jeudi après-midi. Les entraînements sur neige sont exclusivement menés par l'entraîneur responsable de l'association régionale. Avec l'autorisation du Prorecteur de l'École supérieure pour sportifs, les athlètes peuvent toujours être dispensés des cours par l'entraîneur de leur association régionale pour faire des entraînements sur neige.

La structure hebdomadaire présentée ci-dessous est valable de mi-août (début de l'année scolaire) jusqu'aux vacances de Noël ainsi que de début mars jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin.

| Lundi   | Mardi  | Mercredi   | Jeudi                                       | Vendredi                     | Samedi   | Dimanche   |
|---|--|--|---|------------------------------|--|--|
| Récupération<br>Voyage                                    | Condition physique<br>U16 ski alpin<br>08:00 à 09:30 | Cours<br>08:00<br>à<br>12:15                         | Cours<br>08:00<br>à<br>12:15                | Cours<br>08:00<br>à<br>12:15 | Entraînement<br>sur les skis<br>et<br>Compétitions<br><br>Association<br>régionale | Entraînement<br>sur les skis<br>et<br>Compétitions<br><br>Association<br>régionale |
| Entraînement<br>polyvalent<br>facultatif<br>09:50 à 11:25 | Etude<br>09:50 à 11:25                               |  |   |                              |  |  |
| Cours<br>12:40<br>à<br>16:45                              | Cours<br>12:40<br>à<br>16:45                         | Cours<br>jusqu' à 15:05                              | Etude<br>13:30 à 15:05                      | Voyage<br>de retour          |  |  |
|   |  | Condition physique<br>U16 ski alpin<br>15:30 à 17:30 | Entraînement<br>polyvalent<br>15:10 à 16:45 |                              |  |  |

**- Plan de scolarité annuel adapté à leur structure d'entraînement**

**- Encadrement scolaire flexible**

Dès la fin des semaines bloquées (3 septembre 2012) et jusqu'à la fin de la saison de ski (15 avril 2013), les athlètes bénéficient d'un encadrement scolaire totalement flexible pour les filières maturité et MPC selon le système hsk qui a fait ses preuves. Voir l'annexe "Plan annuel hsk+m 12/13".

En collaboration avec le Prorecteur hsk, les entraîneurs gèrent les absences de leurs athlètes U16. Tant que les athlètes ont des résultats scolaires satisfaisants, toutes les absences liées à la pratique du sport sont acceptées sans exception.

**- Contre-performances scolaires et sportives**

Lors de performances scolaires insuffisantes (bulletins intermédiaires fin octobre, fin décembre et fin mars) ou lors d'engagement scolaire ou sportif insuffisant, le Prorecteur hsk, en accord avec l'entraîneur concerné, peut décider de suspendre les entraînements pour une période de deux semaines au minimum.

## - Semaines de stage en janvier et février

En janvier et février, pendant les semaines de stage, les élèves ont un horaire spécial composé de cours d'appui (rattrapage des examens du premier semestre et mise à jour) et des modules dans les branches de maturité (le mercredi). Cet horaire leur laisse assez de temps pour s'entraîner dans leur centre de formation et participer à des compétitions avec les entraîneurs de leur association. Pendant cette période, les athlètes logent en principe à la maison. Les athlètes U16 ont en plus la possibilité d'effectuer un stage en entreprise (3 à 4 jours par semaine pendant 7 semaines) dans la région de leur centre de formation.

## - Condition physique

L'horaire hebdomadaire comprend quatre heures de condition physique données par un entraîneur ou un professeur d'éducation physique de l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m. A cela s'ajoute l'utilisation de toutes les infrastructures sportives de l'Ecole supérieure pour sportifs (salles de musculation, etc.).

## - Encadrement individuel

Sur place, une personne responsable de l'encadrement individuel pour toutes les questions liées au sport, à l'école ou autres est à disposition des athlètes pratiquant un sport de neige de la catégorie de la relève U16 qui sont soit dans la classe de 3<sup>e</sup> année du CO de Naters, soit en 1<sup>re</sup> année de l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m.

## - Discipline "sciences des sports de compétition"

La grille horaire de la classe 1.hskd/1.hskf comporte deux heures de sciences des sports de compétition pendant lesquelles les questions suivantes sont abordées:

- formation en théorie du sport
- concepts de structures sportives actuelles et de méthodologie d'entraînement
- hygiène sportive
- nutrition sportive
- entraînement mental
- sport et médias
- diagnostics de médecine sportive et diagnostics de performance sportive
- consultations et traitement en médecine complémentaire

## - Internat

Les athlètes pratiquant un sport de neige logent à l'internat de l'Ecole supérieure pour sportifs de Brigue (en chambre uniquement avec d'autres athlètes pratiquant un sport de neige). Ils ont la possibilité de loger à l'internat le week-end (présence d'un entraîneur requise).

## - Athlètes venant d'autres cantons

Les offres proposées par l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m décrites dans ce document sont également ouvertes à des athlètes venant d'autres cantons. Pour être admis à l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m, un athlète n'ayant pas atteint l'"âge junior" doit être au bénéfice d'une recommandation de son association régionale.

## **FAQ (Foire aux questions)**

Tous les responsables des structures de formations scolaires, professionnelles et sportives sont conscients qu'il n'est pas facile pour les jeunes et leurs parents de prendre une décision optimale déjà pendant la phase U16.

Pour planifier la carrière de l'athlète de façon optimale, il faut analyser de façon aussi objective et honnête que possible tous les éventuels avantages et inconvénients suivant son niveau scolaire et/ou sportif.

C'est pourquoi nous aimerions clarifier les questions les plus fréquemment soulevées:

### **Quelles sont les conditions scolaires nécessaires pour pouvoir concilier avec succès au niveau secondaire II sport et études au moyen des mesures individualisées?**

Il est conseillé aux élèves d'effectuer la 3<sup>e</sup> année du cycle d'orientation avant d'entrer en 1<sup>re</sup> année de l'École supérieure pour sportifs hsk+m si les ambitions et les capacités sportives s'y prêtent. L'expérience montre que la charge de travail scolaire est très grande en 1<sup>re</sup> année d'un gymnase normal (moins à l'École supérieure pour sportifs) pour les athlètes pratiquant le ski alpin malgré les mesures individualisées. Le passage à l'École supérieure pour sportifs hsk+m représente pour chaque athlète un pas décisif vers une professionnalisation pendant sa carrière sportive.

Tout élève désirant entrer directement au gymnase après la 2<sup>e</sup> année du cycle d'orientation alors qu'il a de grandes ambitions sportives dans le ski, doit être conscient de la charge de travail évoquée ci-dessus. Une grande capacité et disposition à la performance est une condition indispensable de la part de l'élève.

**J'ai réussi mon année U16 dans un gymnase (avec mesures individualisées). Après avoir atteint été sélectionné pour le CNP ou les juniors Valais, puis-je aller à Brigue à l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m et intégrer la 2<sup>e</sup> année?**

Il est possible d'intégrer la 2<sup>e</sup> année de l'Ecole supérieure pour sportifs après avoir terminé la 1<sup>re</sup> année dans un autre gymnase, mais seulement à condition d'avoir fait 9 ans de scolarité avant d'être entré au gymnase.

De plus, l'élève qui entre en 2<sup>e</sup> année doit rattraper de façon autonome la matière de 1<sup>re</sup> année dans les branches suivantes: gestion financière, économie d'entreprise, technique de travail, traitement de texte et sciences des sports de compétition.

**Dois-je aller à l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m de Brigue si j'ai été sélectionné au CNP?**

Il est conseillé aux athlètes sélectionnés pour le CNP d'entrer à l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m de Brigue. Mais ce passage n'est pas obligatoire.

Toute la coordination concernant les absences étant réglée par le Prorecteur de l'Ecole supérieure pour sportifs avec les entraîneurs, l'athlète profite d'un encadrement sans faille dans le sport, l'école et l'internat. Le système des absences est entièrement organisé en fonction des athlètes pratiquant un sport de neige et tient à 100% compte de l'énorme engagement des athlètes dans les entraînements et les compétitions.

**Quels seront les coûts supplémentaires qui m'incomberont si je remplis les conditions d'admission de l'Ecole supérieure pour sportifs hsk+m et que je décide de faire mon année U16 à Brigue?**

Frais d'écologie: Les élèves valaisans ne doivent assumer aucun frais d'écologie. Pour les élèves des autres cantons, il existe une convention intercantonale selon laquelle le canton d'origine de l'élève prend en charge les frais d'écologie.

Coûts de l'internat: Pour les élèves pratiquant un sport de neige, les coûts de l'internat s'élèvent dès août 2011 à fr. 7'900.- (demi-pension) par année scolaire. Le repas de midi est payé directement par l'élève (prix moyen: fr. 10.-).

**Que se passe-t-il au niveau scolaire si, après la 1<sup>re</sup> année à l'École supérieure pour sportifs hsk+m de Brigue, je ne remplis pas les critères de sélection CNP ou ceux de la sélection pour les juniors Ski Valais?**

L'année scolaire 1.hsk.m (filière maturité) et 1.hsk.bm (filière MPC) est prise en compte à part entière. Les athlètes qui, après avoir réussi cette 1<sup>re</sup> année, ne peuvent intégrer le cadre CNP ou le cadre juniors I de Ski Valais n'ont pas perdu d'année au niveau scolaire. S'ils mettent un terme à leur carrière sportive, ils ont le choix entre les options suivantes:

- continuer d'étudier au lycée-collège de Brigue (possibilité de rester à l'internat)

options possibles:

- Entrée en 2<sup>e</sup> année du gymnase en tant qu'"élève échange" et libre choix de l'option spécifique.  
Signification du "statut échange":

- Les "élèves échange" sont des élèves francophones du Valais romand qui font leurs études gymnasiales à Brigue.
- Ces élèves suivent les cours réguliers avec les élèves germanophones.
- Le premier semestre à Brigue ne compte pas. Seul le deuxième semestre est pris en compte pour la réussite de l'"année échange".
- Des cours d'appui obligatoires en allemand sont proposés dans l'horaire hebdomadaire. Ils servent à combler les lacunes et à permettre à l'élève de suivre rapidement les cours sans difficulté.
- Après l'"année échange", l'élève peut choisir soit de retourner dans un lycée-collège de Sion ou de Saint-Maurice soit de rester à Brigue. S'il reste à Brigue, il peut faire la maturité gymnasiale comme tout autre élève.

- Entrée en 2<sup>e</sup> année du gymnase en tant qu'élève régulier et libre choix de l'option spécifique:

- Cette option n'est recommandée qu'aux élèves maîtrisant déjà très bien l'allemand.

- Entrée en 2<sup>e</sup> année d'un autre gymnase ou d'une autre école de commerce (l'expérience nous a montré que les élèves de l'École supérieure pour sportifs sont très bien préparés pour passer dans une autre école et que les autres écoles prennent en compte entièrement les années passées à l'École supérieure pour sportifs de Brigue qui est une école reconnue officiellement par le canton)

## Résumé

- ⤴ Dès 2012/13, l'entrée dans la catégorie "juniors" a lieu une année plus tard, soit quand les athlètes ont 17 ans.
- ⤴ Les athlètes âgés de 16 ans restent en U16 continuent de s'entraîner de façon décentralisée dans les centres de formation ou les associations régionales.
- ⤴ Aucune présélection CNP n'est faite dans cette classe d'âge. Seuls comptent les critères de sélection des différentes associations régionales.
- ⤴ Les athlètes valaisans intégrés à la structure SUS de la catégorie U16, qui entrent dans le secondaire II, peuvent choisir librement entre les offres existantes des mesures individualisées dans leur région et la nouvelle offre spéciale de l'École supérieure pour sportifs
- ⤴ Les responsables des associations régionales sont à disposition pour répondre à toutes les questions concernant l'insertion dans les structures sportives et les structures d'entraînement correspondantes.
- ⤴ Les responsables du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) ainsi que de l'École supérieure pour sportifs hsk+m de Brigue ([www.spiritus.ch](http://www.spiritus.ch)) sont à disposition pour répondre à toute question concernant l'intégration scolaire et les structures correspondantes.
- ⤴ Pour toute question concernant l'intégration professionnelle, Monsieur Jodok Kummer (DECS) peut être contacté.

Brigue, janvier 2012

Pirmin Zurbriggen  
Président NLZ Ouest

Michael Zurwerra  
Recteur Lycée-Collège Spiritus Sanctus, Brigue

## Annexe:

### Plan annuel de la hsk+m de Brigue 2012/2013

Wochenbeginn Montag

|            |                         |  |                |
|------------|-------------------------|--|----------------|
| Semaine 32 | 06. Aug 12 - 12. Aug 12 | mer. 08.08.: 19:00 soirée d'information des parents (CO Naters et 1.hskf)  |                |
| Semaine 33 | 13. Aug 12 - 19. Aug 12 | jeu. 16.08.: 08:00 début de l'année scolaire   | absences via   |
| Semaine 34 | 20. Aug 12 - 26. Aug 12 | lun. 20.08. / mar. 21.08.: examens anticipés pour les athlètes des sports de neige                               | Prorecteur hsk |
| Semaine 35 | 27. Aug 12 - 02. Sep 12 | jeu. 30.08.: 16:15 soirée CNP-hsk pour enseignants et entraîneurs  |                |
| Semaine 36 | 03. Sep 12 - 09. Sep 12 |  | absences via   |
| Semaine 37 | 10. Sep 12 - 16. Sep 12 |  | Prorecteur hsk |
| Semaine 38 | 17. Sep 12 - 23. Sep 12 |  |                |
| Semaine 39 | 24. Sep 12 - 30. Sep 12 |  |                |
| Semaine 40 | 01. Okt 12 - 07. Okt 12 |  |                |
| Semaine 41 | 08. Okt 12 - 14. Okt 12 |  |                |
| Semaine 42 | 15. Okt 12 - 21. Okt 12 | vacances d'automne   |                |
| Semaine 43 | 22. Okt 12 - 28. Okt 12 | vacances d'automne   |                |
| Semaine 44 | 29. Okt 12 - 04. Nov 12 | jeu. 01.11.: Toussaint (congé) / ven. 02.11.: 16:00 bulletin intermédiaire                                       |                |
| Semaine 45 | 05. Nov 12 - 11. Nov 12 | mar. 06.11.: conseils de classe 1res années / décisions suspension   |                |
| Semaine 46 | 12. Nov 12 - 18. Nov 12 | toute la semaine: suspension entraînement pour mauvais bulletin / jeu. 15.11.: soirée des parents                |                |
| Semaine 47 | 19. Nov 12 - 25. Nov 12 | toute la semaine: suspension entraînement pour athlètes avec un mauvais bulletin intermédiaire                   |                |
| Semaine 48 | 26. Nov 12 - 02. Dez 12 |  |                |
| Semaine 49 | 03. Dez 12 - 09. Dez 12 |  |                |
| Semaine 50 | 10. Dez 12 - 16. Dez 12 |  |                |
| Semaine 51 | 17. Dez 12 - 23. Dez 12 | ven. soir 21.12.: fin du semestre hsk+m (toutes les classes) / début des vacances de Noël                        |                |
| Semaine 51 | 24. Dez 12 - 30. Dez 12 | vacances de Noël   |                |
| Semaine 52 | 31. Dez 12 - 06. Jan 13 | vacances de Noël   |                |
| Semaine 1  | 07. Jan 13 - 13. Jan 13 | stage (lun. 07.01: début du stage)   | absences via   |
| Semaine 2  | 14. Jan 13 - 20. Jan 13 | stage  | Prorecteur hsk |
| Semaine 3  | 21. Jan 13 - 27. Jan 13 | stage  |                |
| Semaine 4  | 28. Jan 13 - 03. Feb 13 | stage  |                |
| Semaine 5  | 04. Feb 13 - 10. Feb 13 | stage  |                |
| Semaine 6  | 11. Feb 13 - 17. Feb 13 | vacances d'hiver   |                |
| Semaine 7  | 18. Feb 13 - 24. Feb 13 | stage  |                |
| Semaine 8  | 25. Feb 13 - 03. Mrz 13 | stage / ven. 01.03: examens de rattrapage 1 <sup>er</sup> sem. terminés, 16:00 notes définitives dans le système |                |
| Semaine 9  | 04. Mrz 13 - 10. Mrz 13 | lun. 04.03.: début du 2 <sup>e</sup> sem. / mar. 05.03.: conseils de classe (toutes les classes hsk)             | absences via   |
| Semaine 10 | 11. Mrz 13 - 17. Mrz 13 |  | Prorecteur hsk |
| Semaine 11 | 18. Mrz 13 - 24. Mrz 13 | mar. 19.03.: Saint Joseph (congé)  |                |
| Semaine 12 | 25. Mrz 13 - 31. Mrz 13 | ven. 29.03.: Vendredi Saint (congé)  |                |
| Semaine 13 | 01. Apr 13 - 07. Apr 13 | lun. 01.04.: Lundi de Pâques (congé)   |                |
| Semaine 14 | 08. Apr 13 - 14. Apr 13 |  |                |
| Semaine 15 | 15. Apr 13 - 21. Apr 13 |  | absences via   |
| Semaine 16 | 22. Apr 13 - 28. Apr 13 |  | Prorecteur hsk |
| Semaine 17 | 29. Apr 13 - 05. Mai 13 |  |                |
| Semaine 18 | 06. Mai 13 - 12. Mai 13 | vacances de printemps  |                |
| Semaine 19 | 13. Mai 13 - 19. Mai 13 |  |                |
| Semaine 20 | 20. Mai 13 - 26. Mai 13 | lun. 20.05.: Lundi de la Pentecôte (congé)   |                |
| Semaine 21 | 27. Mai 13 - 02. Jun 13 | jeu. 30.05.: Fête Dieu (congé)   |                |
| Semaine 22 | 03. Jun 13 - 09. Jun 13 |  |                |
| Semaine 23 | 10. Jun 13 - 16. Jun 13 | examens annuel   |                |
| Semaine 24 | 17. Jun 13 - 23. Jun 13 | examens annuel / jeu. 20.06.: fin de l'année   |                |

ZN 01.2012

## Plan annuel de la hsk+m de Brigue 2012/2013

### Explication des couleurs

- Semaines pendant lesquelles l'engagement sportif peut être important. L'élève ne manque aucun cours à l'école.
- Semaines pendant lesquelles l'engagement sportif est "tolérable". Bien que l'élève manque des cours, il peut rattraper la matière de manière autonome grâce aux méthodes d'enseignement modernes.  
Les absences des athlètes des sports de neige sont reportées par les entraîneurs dans la liste Google (au plus tard jusqu'au jeudi 16:00 heures de la semaine précédant l'absence).  
Toutes les demandes de congé des athlètes ne pratiquant pas un sport de neige doivent être transmises au Prorecteur hsk+m jusqu'au jeudi 16:00 heures de la semaine précédant l'absence. Toute demande faite après ce délai ne sera pas prise en compte.
- Semaines bloquées: la présence de l'élève en cours est indispensable. Les entraînements (sur neige ou de condition physique) doivent être effectués à l'école pour que l'élève puisse suivre les cours sans interruption. Toute demande de congé doit être faite par écrit auprès du Prorecteur hsk+m.